

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CF7**

présenté par

M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1

À la fin de la phrase, substituer au montant :

« 3 959 580 513 euros »

le montant :

« 1 459 580 513 euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de la redevance audiovisuelle, votée lors du PLF 2023, aurait été un véritable gain pour le contribuable si la perte de cette recette n'était pas compensée par une autre, à savoir par une fraction de la TVA. Aussi, pour que cette abrogation ait du sens, la seule solution est la privatisation de la majeure partie de l'audiovisuel public, ainsi que le réclament les députés du Rassemblement National.

Une privatisation selon des critères précis assurant son bon déroulement, et la préservation de plusieurs éléments publics (Arte France, France Médias Monde, l'INA, certaines stations du groupe Radio France telles que France Culture et les antennes régionales France Bleu, une chaîne publique de télévision à vocation régionale et le retour d'une chaîne télé dédiée aux Outre-mer) serait tout à fait justifiée dans une démocratie mature où l'État n'a pas à avoir une telle mainmise sur autant de médias.

Une telle privatisation permettrait d'effectuer des économies substantielles pour les finances publiques. Ainsi, par cet amendement, il est proposé de matérialiser ces économies en diminuant de 2,5 milliards l'avance à l'audiovisuel public.